



*Bulletin d'informations municipales de Morette – Juin 2025*

## Le mot du Maire

Chères Morettines et chers Morettins,

Je commence par vous dire quelques mots sur le PLUI dont l'enquête publique a débuté le 16 juin dernier. Des permanences avec les commissaires enquêteurs sont mises en place sur le territoire de la SMVIC. Les dates sont affichées sur la porte de la mairie. Pour information toutes les permanences concernent l'ensemble des communes, vous pouvez très bien vous rendre à celles se déroulant à Vinay ou l'Albenc par exemple, et vous renseigner ou remplir le registre concernant votre commune.

Cette année c'est l'anniversaire des 30 ans de l'association « Les Archers des Mondalines », ils vous donnent rendez-vous le lundi 14 juillet pour une journée festive. Un évènement à ne pas manquer, auquel je serai présent. Vous trouverez plus d'informations sur une des pages de ces infos Brèves.

L'arrivée de l'été c'est aussi le retour des grosses chaleurs. Il faut éviter d'être trop exposé au soleil, penser à se couvrir la tête, bien s'hydrater, et surtout prendre soin de vos aînés.

Je vous donne rendez vous le samedi 30 août pour la fête du village, vous trouverez le coupon pour le repas festif dans ce bulletin. Pour l'instant les réservations au repas sont limitées aux Morettins et aux membres des associations, mais elles seront ouvertes à tous dès le 15 août. C'est votre manifestation annuelle à tous, nous comptons sur votre présence, de nombreuses animations seront proposées. Cette année la municipalité a fait appel à Sol Espagna, un groupe de musicien qui viendra en duo avec une danseuse pour embellir cet évènement.

Un petit mot sur le cross des écoles de Cras/Morette qui n'a pu se dérouler cette année dans notre campagne à mon grand regret. Heureusement pour les enfants, Gérald Cantournet maire de Tullins a mis à la disponibilité de nos écoles le parc de la mairie de Tullins. Un grand merci aux professeurs des écoles, à Gérald et à toutes les personnes qui ont œuvré pour que cet évènement ne soit pas annulé.

Je vous demande encore une fois d'être civilisés en respectant les horaires des nuisances sonores. En effet vous êtes encore trop nombreux à ignorer les jours fériés ou à ne pas respecter les tranches horaires.

Pour terminer, je vous souhaite de bonnes vacances à toutes et à tous, passez un bel été et à très vite pour Morette en Fête le 30 août prochain.

**Votre maire.**

**Franck DORIOL**

# Compte-rendu du conseil municipal

## Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Du mardi 8 avril 2025 à 20 Heures 00

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 8 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Morette, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Franck DORIOL, maire.

Présents : Mmes MM. Joseph ALBANESE, Lionel CARLIN, Franck DORIOL, Caroline EYSSARD PONCIER, Marie-Claire GEYMOND, Lyliane MUZELIER, Julien ROUSSEL, Bastien SANGIORGIO, Didier TRICHARD

Absents : Madame Geneviève TORRALBA

Excusés : Monsieur Eric DESPRES

M. Joseph Albanese a été nommé secrétaire de séance.

**Ouverture de la séance par Monsieur le maire : 20h05**

### Approbation du compte-rendu de la séance du 24 mars 2025

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

### 2025-10 Approbation du compte financier unique (CFU) 2024

Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU)

**Vu**, le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu**, le Compte financier unique 2023 ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant**, que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant**, que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur Joseph ALBANESE, Adjoint aux Finances présente au Conseil municipal le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Franck DORIOL, Maire.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2024,

### Résultats présentés au CFU :

Section de Fonctionnement Résultat de l'exercice 2024 : **5 772.46 euros**

Résultat de fonctionnement clôture au 31 décembre 2024 : **283 524.22 euros.**

Section d'Investissement résultat de l'exercice 2024 : **-61 672.28 euros**

Résultat d'Investissement clôture au 31 décembre 2024 : **- 131 054.39 euros**

Restes à réaliser : Dépenses **0 euros**

Restes à réaliser : Recettes : **0 euros**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence du maire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la mairie de MORETTE,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **2025-11 Vote des Taux d'Imposition 2025**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2025

**Taxe d'habitation** : taux 13.08 %

**Taxe foncière bâti** : taux 31.61 %

**Taxe foncière non bâti** : taux 63,11 %

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la proposition de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 2025

**Taxe d'habitation** : taux 13.08 %

**Taxe foncière bâti** : taux 31.61 %

**Taxe foncière non bâti** : taux 63,11 %

## **2025-12 Affectation du résultat**

Monsieur le maire propose au conseil municipal, après avoir adopté le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2024 dont les résultats se présentent comme suit :

Pour mémoire

-Excédent de fonctionnement antérieur reporté 2023 : 277 751.76 euros

-Déficit d'investissement reporté 2023 : - 69 382.11euros

Section de Fonctionnement Résultat de l'exercice 2024 : **5 772.46 euros**

Résultat de fonctionnement clôture au 31 décembre 2024. **283 524.22 euros**

Section d'Investissement résultat de l'exercice 2024 : **- 61 672.28 euros**

Résultat d'Investissement clôture au 31 décembre 2024 : **-131 054.39 euros**

Restes à réaliser : Dépenses : **0 euros**

Restes à réaliser : Recettes : **0 euros**

Besoin de financement à la section d'investissement : **131 054.39 euros**

## **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2025**

**Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068) : 131 054.39 euros**

**Solde disponible : Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes) : 152 469.83 euros**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE** d'affecter au budget pour 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de **131 054.39 euros**

2°) le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » : **152 469.83 euros**

## **2025-13 Vote du Budget Primitif 2025**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif de l'exercice 2024 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement se retrouvent comme suit :

Tableau du Budget Prévisionnel 2025

### **FONCTIONNEMENT**

Le budget de fonctionnement est présenté en équilibre

DEPENSES **439 123.83 €**

RECETTES **439 123.83 €**

### **INVESTISSEMENT**

Le budget d'investissement est présenté en suréquilibre

DEPENSES **287 074.39 €**

RECETTES **381 502.42 €**

Ce budget primitif inclut en section de fonctionnement l'attribution des subventions suivantes

- 300.00 € aux Restos du Cœur
- 500.00 € au l'Amicale du club de boules de Morette
- 300.00 € à la MFR DE Chatte

## **2025-14 Approbation du plan de financement du TE 38 : avant-projet lotissement communal Route des Feugères**

A la demande de la commune de Morette, le Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser des travaux dès que les financements seront acquis. Les travaux sont présentés dans les tableaux ci-joints :

**Collectivité : Commune de Morette**

**Affaire n° 24-002-263- Extension lotissement communal route des Feugères**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 25 053 €

Le montant total de financement externe s'élève à : 21 077 €

La contribution prévisionnelle aux investissements s'élèverait à environ : **3 976 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après étude et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés,
- De l'appel à contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38,
- De l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

**PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération : 25 053 €

Le montant total de financement externe : 21 077 €

*Participation prévisionnelle :*

La contribution prévisionnelle aux investissements s'élèverait à environ : **3 976 €**

## **2025-15 Approbation déclassement et désaffectation parcelles C 875 et C 876 Lieu-dit La Croix**

Monsieur le maire expose au Conseil municipal un projet de déclassement et de désaffectation du domaine public des parcelles C 875 et C 876, aujourd'hui propriété de la commune de Morette. Monsieur le maire explique qu'il est fait constat que ces parcelles n'ont pas d'affectation particulière d'utilité publique.

Vu le code général des collectivités territoriales article 2221.29,

Vu le code général des collectivités territoriales article 2241.1 de gestion des biens et des opérations immobilières,

Considérant que le bien sis à Morette parcelles C 875 et C876, lieu-dit La Croix

Monsieur le maire propose au Conseil municipal :

- **DE CONSTATER** le déclassement et la désaffectation de ces parcelles justifiant la sortie du domaine public,
- **D'APPROUVER** le cas échéant une procédure de cession de ces parcelles à l'avenir,
- **DE L'AUTORISER** à signer les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **CONSTATE** le déclassement et la désaffectation de ces parcelles justifiant la sortie du domaine public,
- **APPROUVE** une procédure de cession de ces parcelles à l'avenir,
- **AUTORISE** le maire à signer les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

## **2025-16 Approbation vente parcelles C 875 et C 876 Lieu-dit La Croix**

**Vu** la délibération n° 2025-15 de déclassement et de désaffectation du domaine public des parcelles C 875 et C 876, Lieu-dit La Croix

**Vu** l'article 2241.1 du code des collectivités territoriales, de gestion des biens  
Et des opérations immobilières,

**Considérant** qu'il n'y a pas de mandat à une agence pour la commercialisation des terrains,

**Considérant** que les frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur,

Monsieur le Maire expose la demande d'achat par la société CR INVESTIMMO d'un terrain situé au lieu-dit La Croix parcelles C 875 et C 876. Il propose que dans l'optique du développement du village et de projets communaux à venir, le Conseil municipal examine cette demande.

Montant net de la vente : **95 000,00 €**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre l'engagement de faire élaguer les arbres empiétant sur la partie ouest du terrain et abattre ceux sur la partie sud et sur la proximité immédiate de ce même côté.

Monsieur le Maire propose une condition suspensive de pré-commercialisation d'un des lots dans un délai de six mois.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ACCEPTE** la vente des parcelles C 875 et C 876 pour un montant net de  
95 000,00 €.

**ACCEPTE** de faire élaguer les arbres empiétant sur la partie ouest du terrain et abattre ceux sur la partie sud et sur la proximité immédiate de ce même côté.

**ACCEPTE** une condition suspensive de pré-commercialisation d'un des lots dans un délai de six mois.

**AUTORISE** Monsieur le maire à nommer Me Aurélie Jobin, notaire à Vinay, 8 quai Jean Jaurès, comme notaire chargée de la vente citée ci-dessus ; et à signer la promesse de vente et l'acte de vente relatif à cette cession ainsi que tous autres documents nécessaires à la présente délibération.

### **Questions diverses :**

Ball Trap UATF

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h15**

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal**  
**Du mardi 06 mai 2025 à 19 Heures 00**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 06 mai à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Morette, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Franck DORIOL, maire.

Présents : Mmes MM. Joseph ALBANESE, Lionel CARLIN, Franck DORIOL, Marie-Claire GEYMOND, Lyliane MUZELIER, Bastien SANGIORGIO, Didier TRICHARD

Absents : Madame Geneviève TORRALBA

Excusés : Madame Caroline EYSSARD PONCIER, Monsieur Julien ROUSSEL, Monsieur Eric DESPRES

Procurations : Monsieur Julien ROUSSEL donne procuration à Monsieur Franck DORIOL, Madame Caroline EYSSARD PONCIER donne procuration à Monsieur Lionel CARLIN

M. Joseph Albanese a été nommé secrétaire de séance.

**Ouverture de la séance par Monsieur le maire : 19H00**

**Approbation du compte-rendu de la séance du 08 avril 2025**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

**2025-17 Avis Conseil Municipal plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)**

**Délibération du conseil municipal de Morette pour rendre un avis sur le PLUi arrêté le 6 février par le conseil communautaire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté**

Vu la délibération communautaire n°DCC2021\_07\_47 en date du 8 juillet 2021 actant le transfert effectif à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté de la compétence « élaboration des documents d'urbanisme locaux » au 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;

Vu la délibération communautaire n°DCC2021\_12\_92 en date du 16 décembre 2021 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sur l'ensemble du territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté conformément aux dispositions de l'article L. 153-11 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération communautaire n°DCC2021\_12\_93 en date du 16 décembre 2021 portant définition des modalités de collaboration entre Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et ses communes membres dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;

Vu les débats sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables Durable (PADD) qui se sont tenus en communes en 2023 ;

Vu la délibération communautaire n°DCC2024\_02\_01 en date du 1<sup>er</sup> février 2024 portant débat de PADD ;

Vu la concertation qui s'est déroulée durant toute l'élaboration du PLUi ;

Vu la délibération communautaire n°DCC2025\_02\_01 en date du 6 février 2025 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le PLUi ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 151-1 à -48, articles L. 153-1 à -60, articles L. 160-1 à L. 163-10 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-10 et suivants, son L. 5211-1 et son article L. 5214-16 ;

Vu le projet de PLUi comportant rapport de présentation, Projet d'aménagement et de développement durables, règlement écrit et graphique, orientations d'aménagement et de programmation (sectorielles et thématiques) et annexes ;

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été arrêté par le conseil communautaire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté le 6 février 2025. Préalablement à la décision d'arrêt du PLUi, le bilan de la concertation a également été tiré.

La démarche d'élaboration du PLU intercommunal a débuté à la suite de la délibération du conseil communautaire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté du 16 décembre 2021 par laquelle les élus communautaires ont prescrit l'élaboration du PLUi, défini les objectifs poursuivis par le PLUi ainsi que les modalités d'organisation d'une concertation menée durant tout le temps de l'élaboration du projet avec les habitants et toute personne concernée par la démarche.

Le projet de PLUi arrêté est constitué :

- D'un rapport de présentation ;
- Du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) débattu à l'échelle communale et communautaire ;
- D'un règlement écrit et d'un règlement graphique,
- Des orientations d'aménagement et de programmation thématiques et sectorielles,
- D'annexes.

Il est également précisé que l'arrêt du projet de PLUi a marqué le commencement de la phase administrative de la procédure, au cours de laquelle les communes membres de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté mais aussi les personnes publiques associées et les personnes ayant demandé à être consultées ont la possibilité d'exprimer leur avis sur ce projet.

Cette phase de consultation précède l'organisation de l'enquête publique, étape également importante dans la mesure où le public va pouvoir accéder à l'ensemble des pièces composant le dossier et formuler des observations sur le projet de PLUi.

A la suite de l'enquête publique et de la remise d'un rapport d'enquête par une commission d'enquête désignée par Monsieur le Président du tribunal administratif, le projet de PLUi pourra encore faire l'objet de modifications pour tenir compte des résultats, sous réserve néanmoins de ne pas remettre en cause l'équilibre général du projet de PLUi.

Madame/Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L153-15 du code de l'urbanisme, les communes membres peuvent émettre un avis sur le projet de PLUi dans les 3 mois qui suivent l'arrêt du PLUi en conseil communautaire. Cet article indique que « *lorsque l'une des communes membres de l'EPCI émet un avis défavorable sur les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ou les dispositions du règlement qui la concernent directement, l'organe délibérant compétent de l'établissement public de coopération intercommunale délibère à nouveau et arrête le projet de PLUi à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés* ».

Aussi, après avoir pris connaissance du projet de PLUi arrêté, le conseil municipal fait part des observations suivantes :

- 1) Demande aux regards des Aléas, que les parcelles 0C 776 et 0C 777, soient modifiées et classées en zone aléas faible, suite à une erreur matérielle. Ci-joint la justification de mise en cohérence de la traduction réglementaire des aléas vis-à-vis du zonage UD2 des parcelles 0C776 et 0C 777. (Annexe n°1)
- 2) Demande le passage de la parcelle 0C 792 en zone UC2, encadrée en vert sur le plan ci-joint. (Annexe n°2)

## **DECISION**

Le conseil municipal de Morette, après avoir formulé les observations précisées dans la présente délibération, **rend un avis FAVORABLE** sur le projet de PLUi arrêté de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, conformément à l'article L153-15 du code de l'urbanisme.

## **Questions diverses :**

**Arrêté du Maire 2025-08 : Règlementation portant sur la lutte contre les chenilles processionnaires**  
**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H55**

## La sortie à St Nazaire

Article écrit par Sarah, Camille, Swan et Baptiste

Mardi 11 juin, nous avons fait une sortie scolaire. Nous avons visité une grotte qui s'appelle la grotte de Thaïs puis nous avons fait une croisière à bord du bateau à roue, ensuite nous nous sommes promenés dans le jardin des fontaines pétrifiantes.

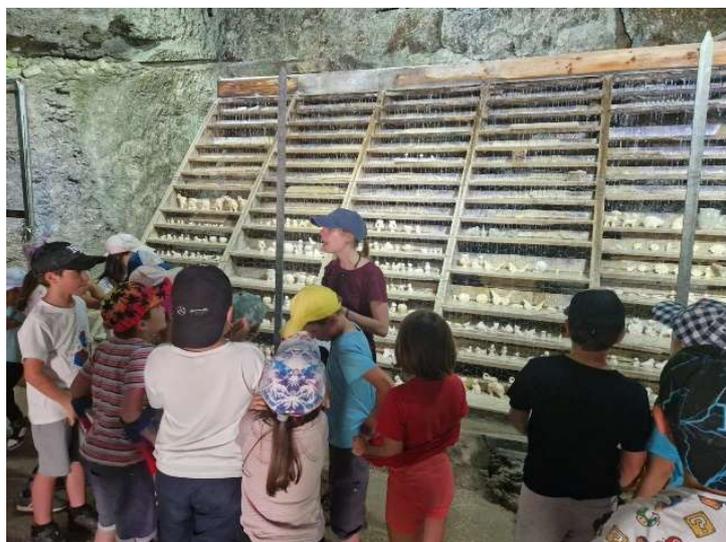
Dans ce jardin, il y avait beaucoup de plantes différentes : un arbre qui résistait au feu, des plantes qui se fermaient quand on les touchait, des plantes carnivores... Nous avons vu, aussi, des sculptures de calcaire.

A bord du bateau, nous avons vu des oiseaux (hérons, milans noirs, cygnes, canards...), des poissons...

Dans la grotte de Thaïs, sur les parois nous avons observé, sans toucher, du pipi de chauve-souris. Il y avait aussi des stalactites et des dessins de la préhistoire.

Dans la grotte, le guide nous a montré comment les hommes préhistoriques faisaient du feu.

C'était trop cool !!!!





# Le Touch Rugby

Article écrit par Timéo et Tristan (CE2 et CE1)

Cette année, nous avons fait un cycle « Découverte du Touch Rugby ». C'est un sport collectif qui se joue en extérieur avec un ballon de rugby. Les règles ressemblent à celles du rugby mais il n'y a pas de plaquage, pas de mêlée et pas de tir au pied. Il faut toucher les adversaires.

C'était hyper bien !!!



# Les 100 jours

Article écrit par Emilie M., Emilie G. Livia (CP)

Pour le 100<sup>ème</sup> jour d'école, nous avons amené, en classe, des collections de 100 objets : des légos, des coquillages, un tableau avec 100 punaises, des pierres précieuses, des cartes Pokémon, des billes, des pétales de rose, une photo des 100 ans du papi de Emilie, un livre de 100 pages, un livre de 100 chapitres, 100 pierres peintes, un tableau de 100 pâquerettes...

Nous avons fait des défis autour du nombre 100 et des relais pour gagner des brioches à partager avec l'autre classe.

Nous avons fait 100 problèmes de maths, nous avons dessiné 100 poissons, nous avons tenu 100 secondes en silence, nous avons écrit 100 noms communs...

C'était un jour de fête, les tables avaient bougé et on pouvait s'asseoir où on voulait.

C'était génial !!!!!



## Le Cross Solidaire

Article écrit par Assya, Tony, Alice, Cassandre, Milo, Mallaury (CP, CE1, CE2)

Vendredi 23 mai, il y avait le cross solidaire des écoles Cras Morette. D'habitude on courait à Morette mais cette année nous avons couru dans le parc de mairie de Tullins. Nous avons couru par groupes de niveaux de classe. Les CP ont couru 1000m et les CE1/CE2 2000m. Chaque groupe courait chacun son tour. Nous avons gagné des bracelets et un petit goûter.

Cette course était comme les autres années pour l'UNICEF. Nous avons obtenu 107€.

Puis nous avons pique-niqué et nous avons tous fait des tonneaux et roulades dans la grande descente d'herbe.

Pour finir, nous avons pris le bus pour revenir à l'école.

C'était super !!!



## La Batucada

Article écrit par Diane, Mathis

Nous avons eu 6 séances pour découvrir la Batucada avec Craig.

Au début nous avons essayé les instruments : tambourins, surdos, caisse claire, les cloches Agogôs, maracas, triangles...

La Batucada se joue en groupe, le chef est celui qui a le sifflet Apito. Ça fait beaucoup de bruit mais heureusement nous avons des casques anti-bruit ou de bouchons d'oreilles.

Nous avons présenté notre travail à l'autre classe, et même les maitresses ont fait un petit spectacle.



***Nous vous souhaitons de bonnes  
vacances ensoleillées !!!***

## Le Sou des écoles



L'année 2025-2026 fut riche de manifestations en faveur des élèves des écoles de Morette et de Cras.

Grâce à la générosité de chacun de vous et à l'énergie débordante des membres du Bureau, le Sou des Ecoles a organisé deux ventes de fromage et une vente de chocolat de Pâques qui furent une réussite, ainsi que la fête d'Halloween et un karaoké toujours très apprécié par les enfants.

La tombola du Marché des producteurs et le loto furent deux grands succès !

Le Sou a également participé au Cross des écoles en encourageant les jeunes sportifs avec un goûter et une récompense surprise.

L'argent récolté lors de ces événements a permis aux institutrices/eur d'organiser et de financer des sorties scolaires et l'achat de matériel.

Pour cette année, ce fut une sortie sur le thème de l'écologie, une sortie à la ferme, au Grand Séchoir et une journée à St Nazaire en Royans (visite de la grotte, balade en bateau à roue et découverte du jardin des Fontaines Pétrifiantes). Mais c'est aussi le goûter pour les familles lors de la fête de Noël et l'intervention d'animateurs Kapla.

Les recettes du Sou ont également permis l'affiliation à l'USEP (Union Sportive Enseignement Premier degré) qui a permis aux élèves de Morette de découvrir le tennis de table, le breakdance (une « battle » avec l'école de St Guillaume a même été organisée !) et la batucada.

L'année se clôture avec la grande fête de fin d'année qui aura lieu le 28 juin et qui s'annonce belle et festive ! Venez profiter du spectacle des enfants, des surprises seront au rendez-vous ! Merci à tous les parents et tous les participants d'être là pour les enfants à chaque manifestation.

*Mais pour que tout cela perdure, le bureau du Sou des Ecoles a besoin de se renouveler. Alors si l'aventure au sein d'une équipe dynamique et sympathique vous tente, n'hésitez plus et venez nous rejoindre !!*

L'équipe du Grand Sou des Ecoles

## Du côté des aînés

Les morettins qui participent aux après-midis récréatifs se sont retrouvés le mercredi 18 juin pour un déjeuner. C'est une vingtaine de personnes qui ont profité d'une belle journée ensoleillée et d'un bon repas offert par la municipalité sous les tilleuls du boulodrome. Après un apéritif dans les règles, les chefs cuisiniers du jour qui sont Christian Rambert et Joseph Albanese ont su régaler les convives. L'après-midi s'est poursuivie entre parties de carte, de scrabble et de pétanque.

La pause estivale passée nous nous retrouverons tous à la rentrée début septembre.



## RAPPELS

Pour le respect du voisinage et la pollution sonore, vous êtes priés de respecter les horaires des arrêtés préfectoraux d'utilisation de tous les engins à moteur.

Ils sont les suivants :

En semaine, de **8h30 à 12h et de 14h à 19h30**,

Les samedis de **9h à 12h et de 15 h à 19h**.

Les dimanches et jours fériés, seulement le matin de **10h à 12h**.

## VIE ASSOCIATIVE

### L'Arche des Mémoires

L'année 2025 marque les 80 ans de la fin de la seconde guerre mondiale.

C'est à cette occasion que l'association L'Arche des Mémoires de Morette organise une exposition le samedi 25 et le dimanche 26 octobre, à la salle des fêtes.

Morette, un petit village sous l'occupation, mais grand dans son cœur, a été une terre d'accueil pour de nombreuses personnes fuyant le joug de l'occupant.

Des résistants de la première heure ont également trouvé refuge dans nos collines, ce qui leur a permis de poursuivre leurs actions clandestines.

Vous découvrirez, lors de cette exposition, l'histoire de ces femmes et de ces hommes, Morettins ou de passage, qui ont laissé une trace dans la mémoire de notre village.

Dans les prochaines infos brèves, nous vous donnerons plus de détails concernant ces deux jours d'exposition.

#### **L'Arche des Mémoires.**



Toute l'équipe de l'ACCA de Morette vous souhaite de passer un bel été. Nous aimons tous partager la nature dans le respect que ce soit Chasseurs, cyclistes coureurs ou encore promeneurs, continuons sur cette lancée. Bonnes vacances à tous.



# LES ARCHERS DES MONDALINES



## **MORETTE** **LES ARCHERS DES MONDALINES** **Fêtent leurs 30 ans**

Ils seront heureux de vous accueillir à partir de 11h30  
au lieu dit « Les Mondalines »

**Lundi 14 Juillet 2025**

**Buvette - Tombola**

**12h30 - Repas champêtre - Sous chapiteau**

Salade composée  
Cochon à la broche  
Flageolets  
Fromage  
Fruit  
Café/Vin

**Adultes : 20 €**

**Enfants : 10 € (moins de 12 ans)**

**Après-midi : Tir à l'Arc, Venez essayer !!**

**Réservation impérative avant le 10 Juillet**

**DEZANET Gilbert**

**04.76.07.24.93**

**THEZIER Thierry**

**06.75.92.13.51**

**LEITA Chantal**

**06.81.03.82.67**



## Les prochains concours

Vendredi 18 juillet à 18 h :  
Challenge Trapet et Debernardi

\*\*\*

Mercredi 06 août à 14 h :  
Challenge Libério Patroncini

**La buvette et la petite restauration (merguez, chipolatas, grillades, frites, pétafine et tartes) sont OUVERTES A TOUS.**



**Renseignements 04 76 07 83 60**



Photos de la remise des Prix du Challenge de la Municipalité 2025



*Bonjour à tous !*

La belle saison a bien commencé :

- 2 fournées de pain (le 12 avril et le 14 juin) et à chaque fois accompagnées par une ambiance musicale !
- le karaoké pour la deuxième année consécutive avec le sou des écoles, le 16 mai : Ce fut un bon moment de partage avec les enfants, la maîtresse, les parents, les grands-parents, des anonymes et les deux associations !
- les traditionnels moments pétanque du jeudi après-midi et du dimanche matin
- notre première journée pétanque de l'année entrecoupée par un repas champêtre et son barbecue, le 1er mai.

Les manifestations à venir :

- Nous aurons l'immense plaisir de participer aux autres manifestations du village, en particulier à Morette en fête le 30 août et au marché des producteurs le 5 octobre.
- Comme à l'accoutumée, nous clôturerons les moments pétanque par une soirée pétanque nocturne et un repas burgers/frites le samedi 27 septembre (sur inscription).

Nous vous souhaitons un bel été et toujours ravis de vous retrouver aux différentes manifestations ou dans Morette !

*Le président des 7 Collines Raphaël Jourdan et les membres du CA (Pascal Bez, Fabienne Trichard, Sandrine Chevalier, Christian Rambert, Maryline Perrot Berton)*  
[7collines.morette@gmail.com](mailto:7collines.morette@gmail.com)



### Collectif Noix – Morette

#### **Vif intérêt porté à la réunion d'information du 13 mai Concernant le traitement des noix à Morette et les environs.**

En effet : assistance nombreuse, 85 personnes environ, toutes générations confondues, Morettins et habitants de communes voisines, nuciculteurs, apiculteurs et riverains, 3 conseillers municipaux de Morette, (Maire de Morette excusé), Maire de Poliéna étaient présents et ont échangé pendant 2h30 environ. L'association NNS (Noix, Nature, Santé), le CING (comité interprofessionnel de la noix de Grenoble) étaient représentés.

La réunion était animée de manière zen mais précise, faisant circuler la parole diplomatiquement. Bravo car pas facile ! Avant toutes discussions, un diaporama était proposé relatant l'histoire de la noix et l'évolution des pratiques. Une découverte pour quelques-uns !

**Le but de cette réunion était d'informer**, la grande question étant :

**Comment le traitement conventionnel des noyers peut-il cohabiter avec la vie des riverains Comment concilier économie et santé ?** Les intérêts des uns et des autres **paraissent** difficiles à concilier en l'état :

- Côté nuciculteurs conventionnels : ils veulent vivre de leur travail. Pour avoir de bonnes récoltes, disent-ils, il faut traiter ...avec des pesticides ou d'autres produits qui sont, ou pas, sans danger pour les humains (professionnels compris) et l'environnement (biodiversité en danger). Rien d'autre, pour certains nuciculteurs présents, ne serait efficace.

- Côté riverains, habitant à proximité : les reportages télévisés, les journaux, les nombreuses publications des recherches faites par les scientifiques et le monde médical (la pédiatrie entre autre : atteinte du fœtus), des cancers de plus en plus agressifs type neurologiques, neurodégénératifs, progressent. Selon les spécialistes de la santé, il y a de quoi être très inquiets. Plusieurs personnes ont parlé du rôle important des lobbies : ils fabriquent des produits phytosanitaires et il faut les écouler !

#### **Des témoignages pour faire autrement :**

- **Quelqu'un** témoignage de sa longue culture des noyers en bio qui a toujours très bien marché. Mais cette personne dit aussi, très émue, qu'elle a dû persévérer tant la nuciculture traditionnelle n'y croyait pas, voire se moquait de son choix. Le changement a la peau dure !

- **Quelqu'un d'autre** témoigne que du côté de Cognin (site SOLAGRO) 60°/° des nucicultures sont en bio.

- **Quelqu'un encore**, apporte un témoignage très intéressant sur une autre manière de vivre avec la terre : quitter la monoculture, se regrouper en scoop pour faire du maraichage, de l'élevage et transformer les produits. Cette personne dit que ça marche très bien et qu'ils arrivent même à se payer des vacances.

- **Un autre nuciculteur** expérimenté témoigne de la nécessité de prendre du recul face à la dangerosité des traitements, face aussi à la multiplication de problèmes de santé dans son entourage.

- **NNS : Noix, Nature Santé est une association qui regroupe des adhérents d'une quarantaine de communes du bas Grésivaudan.** NNS explique et témoigne de son travail sur ce sujet. Malgré tout, à force d'informations, de dialogues et d'échanges, une prise de conscience de la dangerosité des traitements est prise en compte par de plus en plus de nuciculteurs et débouche sur une autre manière de faire. **Une Charte de bon voisinage a été signée en 2019.** Des exemplaires de cette charte seront disponibles en mairie de Morette. Elle propose entre autre la nécessité de se parler entre professionnels et habitants.

## Alors, que faire pour l'instant ?

D'abord, des lois existent qui régissent l'utilisation des produits phytosanitaires ; quant aux distances par rapport aux limites de propriété (10m pour tous traitements et 20m pour les produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques dits CMR), à la vitesse du vent lors du traitement (inférieure ou égale à 3 sur l'échelle de Beaufort).

**L'application sur portable « AGRICIVIS »** permet aux nuciculteurs qui le veulent bien, d'avertir les voisins du jour où ils traiteront.

Beaucoup de personnes expriment **la nécessité d'un dialogue avec les nuciculteurs** : « *Quand allez-vous traiter ? Quel produit employez-vous ? Connaissez-vous ses effets ? Merci de nous prévenir* ». Il est apparu, au cours des échanges, que connaître le nom des produits n'est pas suffisant ; connaître ses effets est indispensable. Où se renseigner ? Ceci est aussi dans l'intérêt des nuciculteurs. Nous avons encore beaucoup de choses à apprendre !

## Que s'est-il passé ? Pourquoi en est-on arrivé à cette difficulté de vivre ensemble ?

- **L'extension de la monoculture de la noix**

- **Le MITAGE**, c'est-à-dire la vente de noyeraies faisant place à des lotissements, en est une des causes. La balle est alors dans le camp des municipalités. Ne pas laisser construire de lotissements à proximité des noyeraies éviterait sûrement beaucoup de conflits en attendant qu'une manière de traiter sans dangerosité soit mise au point.

- **Par quoi remplacer les pesticides dangereux ?** Des solutions existent notamment l'agriculture biologique qui en limite l'usage. Sauter le pas pour travailler autrement n'est sans doute pas simple mais indispensable pour protéger l'homme, la biodiversité et le milieu aquatique, tout en restant performant.

**LA SUITE** Beaucoup de personnes ont demandé qu'il y ait une suite à cette réunion. Nous y avons pensé et souhaiterions la formation d'une commission municipale composée d'élus, de nuciculteurs, de riverains, d'associations qui travaillent sur ce sujet et d'invités scientifiques, médecins, pédiatres, chimistes, responsables agricoles, MSA (mutualité sociale agricole), etc... qui puissent nous apporter des renseignements précis sur ce qui nous préoccupe. Un compte-rendu serait fait à l'issue de chaque réunion et distribué à toutes les personnes nous ayant laissé leur adresse mail. Bien sûr, tout cela est à construire avec le maire et son conseil municipal.

**MERCI à tous ceux qui nous ont manifesté leur satisfaction pour avoir organisé une telle réunion ! Et, ils sont nombreux ! C'est encourageant !**

**Signé : Le collectif**

**Morette.noix.collectif@gmail.com**

PS : Nous tenons à préciser que la réunion du 13 mai a été fixée courant janvier 2025, bien avant le « déplacement du cross » dont l'interdiction, dans les conditions initialement envisagées, a été émise par les responsables de l'Education Nationale.

## Réduire mes déchets verts et jardiner au naturel

Grâce à quelques gestes simples, vous pouvez jeter moins de déchets verts et gérer votre jardin plus naturellement !

### L'essentiel à retenir

- **Je broie mes branches** pour en faire du broyat de bois, utile pour le paillage de mon potager par exemple ou pour améliorer la qualité de mon compost.
- **Je composte mes déchets du jardin** (feuilles, branches broyées, fleurs fanées...) pour m'éviter des trajets en déchèteries.
- **Je tonds ma pelouse régulièrement en mode "mulching"** (coupe d'herbe très fine).
- **Je crée une prairie fleurie dans mon jardin et je n'emploie plus de pesticides** pour respecter la nature et la biodiversité.

## **L'ENTRETIEN DE LA VEGETATION**

L'élagage de la végétation doit être régulier et annuel, tout comme le ramassage des feuilles. La végétation ne doit pas gêner vos voisins et dépasser sur l'espace public (trottoirs, rues, signalisation, réseaux aériens...). Vous devez prendre en considération que la hauteur d'un arbre peut être dangereuse selon les conditions climatiques (tempêtes, rafales de vents...).

Vous n'avez pas le droit de couper vous-même les branchages de votre voisin dépassant sur votre propriété, seulement les racines de l'arbre, à l'aplomb de la limite séparative.

Il est interdit de cueillir les fruits de l'arbre de votre voisin, même si la branche dépasse dans votre propriété ; seuls les fruits qui tombent vous appartiennent.

Il est interdit de brûler à l'air libre ses déchets verts\* (herbe, feuilles mortes, résidus d'élagage, de taille de haies et arbustes ou de débroussaillage, épluchures...), comme l'ensemble de ses déchets ménagers.

Pour évacuer vos différents déchets et notamment ceux issus du jardin, rendez-vous à la déchèterie. À moins que vous vous lanciez dans le compost !

Brûler ses déchets verts à l'air libre est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €. Les voisins accommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

## **Commerces à MORETTE**

### **Salon de coiffure concept By B**



Bonjour à tous, ça y est les beaux jours sont là avec accompagnés du soleil et des fleurs qui commencent à nous offrir leurs plus belles couleurs... Pour préparer la saison, n'hésitez pas à venir au salon pour éclaircir vos cheveux ou leur donner une nouvelle couleur, un élan de fraîcheur pour aller avec l'été ... Mais aussi pour toutes vos prestations habituelles car vous êtes de plus en plus nombreux, et pour ça je vous en remercie tous, car c'est grâce à vous que le Salon grandit... Comme toujours vous pouvez venir au salon pour réaliser vos prestations, coupe, brushing, barbe, couleur, mèche, ombre, balayage, soins classiques ou bien soins profonds, permanente...

Mais également avec tous vos magnifiques évènements, anniversaire, baptême, mariage...

Et pour vous accompagner dans ces évènements, je vous propose également les services de coiffure événementiel pour vous réaliser vos plus belles coiffures et vos plus beaux chignons, mais aussi un accompagnement maquillage, afin de vous offrir un moment privilégié pour vous sublimer pour ces jours magnifiques.

Je tenais également à vous remercier d'être toujours plus nombreux, car le Salon aura trois ans au mois de septembre et il continue de grandir.

Merci encore à vous de m'accompagner au quotidien et de me permettre de vous réaliser vos plus belles & folles envies.

N'attendez plus, contactez-moi au 06 40 07 33 19

Merci à vous

**Bastien salon de coiffure concept By B**



## LAËTITIA BIEN ÊTRE ET ENERGIE

### SOINS ESTHETIQUES

Épilation visage et corps

Forfait épilation

Soins du visage

Soins des mains

Maquillage

### THERAPIES BREVES ET ALTERNATIVES

Accompagnement personnalisé

Séance Harmonie Adulte / Enfant

Massage énergétique

Nettoyage énergétique de lieu *sur devis*

06.27.43.27.01



**SAMEDI 30 AOÛT 2025**

# MORETTE EN FÊTE

MARCHÉ ARTISANAL DE 8H30 À 17H00

## CONCOURS DE PÉTANQUE:

INSCRIPTION À PARTIR DE 9H30 ET DÉBUT DES PARTIES À 10H00

STRUCTURE GONFLABLE

ATELIER CHASSE EMPREINTE

TIR À L'ARC

PÊCHE AUX CANARDS

EXPOSITION ARTISTE

PRÉSENCE PRODUCTEURS LOCAUX

VENTE PAINS CUITS AU FEU DE BOIS À LA BUVETTE TERRAIN DE BOULES  
( VENTE SANS RÉSERVATION )

**CONCERT ET SPECTACLE: SOL ESPAGNA**

**INITIATION DANSE SÉVILLANE RUMBA CATALANE DE 14H À 17H**

**COUPON RESERVATION REPAS « Morette en Fête »**

*A RETOURNER EN MAIRIE AVANT LE 10 AOÛT 2025*

Nom : .....

Nombre de personnes : ..... Téléphone:.....

**PRIX UNIQUE DU REPAS : 16 EUROS**

## **Enquête publique pour le PLUi**

Après l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en février 2025, puis son partage auprès des communes et des personnes publiques associées, le PLUi entre dans une nouvelle phase entre le 16 juin (9h) et le 1<sup>er</sup> août 2025 (17h), celle de l'enquête publique.

### **Sur quoi porte l'enquête publique ?**

Le sujet principal de l'enquête publique est le PLUi, mais il n'est pas le seul. Au final l'enquête publique porte sur :

- L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur l'ensemble du territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté.
- L'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement sur l'ensemble du territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté.
- L'élaboration du Schéma Directeur d'Eaux potables sur l'ensemble du territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté.
- L'abrogation des cartes communales d'Auberives-en-Royans, Beauvoir-en-Royans, Chantesse et Chassel.
- Les propositions de Périmètres Délimités des Abords (PDA) sur les monuments historiques "Église Saint-Pierre de Rovon" et "Ancienne fonderie de canons de Saint-Gervais".

### **A quoi sert l'enquête publique ?**

Elle permet ainsi à ce que chacun puisse prendre connaissance du projet de PLUi, et puisse émettre des remarques. Celle-ci doit se tenir selon un formalisme bien précis, qui a pour but de garantir l'accès équitable à l'information de chaque citoyen.

### **L'enquête publique concerne tous les habitants**

Habitat, déplacements, économie, équipements, environnement... Le PLUi va répondre à des enjeux qui touchent directement le quotidien de chacune et chacun des habitants du territoire.

### **Participer à l'enquête depuis "chez soi"**

Si vous disposez d'une connexion à internet, vous pouvez depuis "chez vous". Rendez-vous sur le site dédié à l'enquête publique pour :

- Consulter l'ensemble du dossier soumis à l'enquête publique.
- Lire les avis des communes et des personnes publiques associées.
- Accéder au registre numérique pour consulter les contributions déjà rédigées et / ou ajouter la vôtre.

**[Accéder au site de l'enquête publique](#)**

## Participer à l'enquête depuis un "lieu public"

Dans chacune des mairies, ainsi qu'à la maison de l'intercommunalité, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté met à disposition aux horaires d'ouverture de ces "lieux publics", un ordinateur connecté à internet pour permettre aux habitants de :

- Consulter l'ensemble du dossier soumis à l'enquête publique.
- Lire les avis des communes et des personnes publiques associées.
- Consulter la cartographie numérique pour percevoir la traduction concrète du zonage du PLUi. L'outil vous permettra aussi de rechercher les règles applicables à l'échelle d'une parcelle.
- Accéder au registre numérique pour consulter les contributions déjà rédigées et / ou ajouter la vôtre.

Un registre de contribution au format papier est également à disposition des habitants.

Pour les personnes plus à l'aise avec le papier qu'avec le numérique, un exemplaire de l'ensemble des documents soumis à l'enquête publique est consultable (aux horaires d'ouverture) :

- En mairie à Vinay
- A la maison de l'intercommunalité, à Saint-Marcellin

## Les permanences des commissaires enquêteurs

En plus des moyens précédemment évoqués, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté mobilise également des commissaires enquêteurs, afin qu'ils tiennent des permanences d'information et de recueil des avis des habitants sur le projet de PLUi.

Au total 65 permanences sont programmées entre le 15 juin et le 1er août. Toutes les permanences sont accessibles à l'ensemble des citoyens même si ce n'est pas leur commune de résidence.

## Le planning des permanences

<b>Mardi 1<sup>er</sup> juillet 2025</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• De 9h à 12h, en mairie à Chasselay</li><li>• De 16h à 19h, en mairie à Chantesse</li></ul>	<b>Mercredi 2 juillet 2025</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• De 9h à 12h, en mairie à Saint-Antoine l'Abbaye</li><li>• De 13h30 à 17h, en mairie à Saint-Sauveur</li></ul>
<b>Vendredi 4 juillet 2025</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• De 9h à 12h, en mairie à Varacieux</li><li>• De 14h à 17h, en mairie à Vatilieu</li></ul>	<b>Mardi 8 juillet 2025</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• De 9h à 12h, en mairie à l'Albenc</li><li>• De 9h à 12h, en mairie à Izeron</li><li>• De 13h à 16h, en mairie à Chatte</li><li>• De 16h à 19h, en mairie à La Rivière</li></ul>
<b>Jeudi 10 juillet 2025</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• De 8h30 à 11h30, en mairie à Choranche</li><li>• De 9h à 12h, en mairie à Murinais</li><li>• De 12h à 15h, en mairie à Pont-en-Royans</li><li>• De 14h30 à 17h30, en mairie à Saint-Lattier</li><li>• De 15h à 18h, en mairie à Morette</li><li>• De 15h30 à 18h, en mairie à Châtelus</li></ul>	<b>Vendredi 11 juillet 2025</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• De 9h à 12h, en mairie à Notre-Dame de l'Osier</li><li>• De 9h à 12h, en mairie à Saint-Just de Claix</li><li>• De 13h30 à 16h30, en mairie à Saint-Quentin sur Isère</li><li>• De 15h à 18h, en mairie à Poliéans</li></ul>

<b>Mercredi 16 juillet 2025</b>	<b>Jeudi 17 juillet 2025</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• De 9h à 12h, en mairie à Cognin les Gorges</li> <li>• De 14h à 17h, en mairie à Saint-Marcellin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De 15h30 à 18h30, en mairie à Auberives-en-Royans</li> </ul>
<b>Vendredi 18 juillet 2025</b>	<b>Mardi 22 juillet 2025</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• De 9h à 12h, en mairie à Rencurel</li> <li>• De 15h à 18h, en mairie à Presles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De 9h à 12h, en mairie à Rovon</li> <li>• De 9h à 12h, en mairie à Serre-Nerpol</li> <li>• De 14h à 17h, en mairie à Pont-en-Royans</li> <li>• De 15h à 18h, à Saint-Appolinard</li> </ul>
<b>Mardi 29 juillet 2025</b>	<b>Mercredi 30 juillet 2025</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• De 9h à 12h, en mairie à Chatte</li> <li>• De 9h à 12h, en mairie à Poliéna</li> <li>• De 13h à 16h, en mairie à La Sône</li> <li>• De 14h à 16h30, en mairie à Montagne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De 9h à 12h, en mairie à Varacieux</li> <li>• De 13h30 à 17h, en mairie à Saint-Sauveur</li> </ul>
<b>Jeudi 1<sup>er</sup> août</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• De 9h à 12h, en mairie à Saint-Antoine l'Abbaye</li> <li>• De 9h à 12h, en mairie à Saint-Gervais</li> <li>• De 9h à 12h, en mairie à Vinay</li> <li>• De 14h à 17h, à la maison de l'intercommunalité à Saint-Marcellin (7 rue du colombier)</li> </ul>	

## Les outils accessibles en ligne

Depuis le lundi 16 juin 2025 (9h).

- [Le site internet de l'enquête publique](#)
- [Le dossier de consultation du projet de PLUi](#)
- [Les avis des personnes publiques associées \(PPA\) sur le projet de PLUi](#)
- [Les avis des personnes publiques consultées \(PPC\) sur le projet de PLUi](#)
- [Le registre numérique du PLUi](#)
- [Le dossier de consultation relatif aux schémas directeurs d'eau et d'assainissement](#)
- [Le dossier de consultation relatif à l'abrogation des cartes communales \(d'Auberives-en-Royans, Beauvoir-en-Royans, Chantesse et Chasselay\).](#)
- [Le dossier de consultation relatif aux Périmètres Délimités des Abords \(PDA\) sur les monuments historiques "Église Saint-Pierre de Rovon" et "Ancienne fonderie de canons de Saint-Gervais".](#)



GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

## AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX...



Organiser les barbecues  
**loin de la végétation**



Jeter ses mégots **dans  
un cendrier** (et non au  
sol ou par la fenêtre  
de sa voiture)



Réaliser ses travaux  
**loin de la végétation  
et prévoir un  
extincteur** à portée  
de main



Stocker les matériaux et  
produits inflammables  
(bois, bouteilles de gaz)  
**dans un abri fermé,  
éloigné de l'habitation**

## ... ET SE PROTÉGER DES FEUX



Donner l'alerte en **appelant  
le 112, le 18 ou le 114**  
(personnes malentendantes)  
et tenter de localiser le feu  
avec précision



S'abriter dans un bâtiment.  
**La voiture n'est pas un  
endroit sûr** car facilement  
inflammable



**Rester Informé de  
la situation** et écouter  
les consignes des secours  
et/ou de la mairie

AYONS LES  
BONS RÉFLEXES

[feux-foret.gouv.fr](http://feux-foret.gouv.fr)



# Les effets du changement climatique

**Les sécheresses et les canicules sont de plus en plus fréquentes et intenses en France du fait du changement climatique.**

Avec le changement climatique, l'évolution du risque lié aux feux de forêt est très préoccupante et devrait se traduire par **une extension spatiale et temporelle du risque, ainsi que par une intensification** de ce risque, notamment dans le Sud-Est.

## **9 feux sur 10 sont d'origine humaine**

Un mégot de cigarette jeté, un barbecue, des combustibles stockés trop près des habitations, des outils sources d'étincelles manipulés près d'espaces naturels : ces gestes en apparence anodins peuvent provoquer des départs de feux de végétation, en forêt ou près de zones naturelles... En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture ou en bord de route, une étincelle dans un champ ou un jardin peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes seulement. Un simple geste qui peut avoir de graves conséquences sur la nature, détruire des habitations, des entreprises et des campings, tuer des animaux et même menacer des vies humaines.

## **Feux : comment les prévenir et s'en protéger ?**

Pour se protéger des incendies et préserver la végétation, voici quelques bons réflexes à adopter :

- Prévenir les départs de feux :
  - Organiser les barbecues **loin de la végétation**, qui peut s'enflammer ;
  - Jeter ses mégots **dans un cendrier** (et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture) ;
  - Réaliser ses travaux **loin de la végétation et prévoir un extincteur** à portée de main.
- Se protéger des feux :
  - Donner l'alerte en **appelant le 112, le 18 ou le 114** (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision ;
  - S'abriter dans un bâtiment. **La voiture n'est pas un lieu sûr car facilement inflammable** ;
  - **Rester informé de la situation** et écouter les consignes des secours et/ou de la mairie.

## ETAT CIVIL



### **Mariages :**

Mme Sandra CHANCRIN et M. Arnaud PROTTI, le samedi 7 juin 2025 à Morette.



### **Décès :**

Mr KÜCHLE Johann décédé le 24 mai 2025 à St Romans

Mme CONTI Nadine décédée le 12 juin 2025 à Morette

Vous souhaitez nous faire part d'une suggestion, partager une information susceptible d'intéresser les habitants de Morette : soumettez-nous votre proposition en l'envoyant à : [commune.morette@wanadoo.fr](mailto:commune.morette@wanadoo.fr).

**Infos Brèves - Bulletin d'informations municipales** Mairie de Morette Tél : 04.76.07.81.58

Responsable de publication : Franck Doriol

**Ne pas jeter sur la voie publique**